

titude de savoir où passerait la ligne de séparation entre cette province et les Etats-Unis, ces derniers prétendant, avant qu'elle fut tirée, que toutes les terres arrosées par les cours d'eau qui se déchargent dans la Rivière-St-Jean leur appartenaient, enlevant par là tout le township Dionne, et plus de la moitié de celui de Lafontaine, qui en sont à peu près une des meilleures parties.

"Mais, à présent que ces terres ont un bon commencement d'établissement, il faut espérer qu'elles vont s'ouvrir promptement, en donnant le moyen à une population industrielle de se pourvoir d'une honnête aisance, tout en empêchant aussi, par la suite, nos jeunes gens d'aller ailleurs pour n'y rencontrer que déception."

TOWNSHIP D'ARMAND.

Ce township est situé dans le comté de Témiscouata, et comprend, en front, toute la partie de la nouvelle ligne du chemin de Témiscouata, construit sous la surintendance du département des travaux publics, à partir de la profondeur du township de Withworth à aller à la profondeur de la seigneurie du lac Témiscouata et Madawaska.

La ligne du chemin Taché, telle qu'actuellement tracée, traverse diagonalement la partie ouest de ce township jusqu'à sa jonction avec le chemin Témiscouata, aux fourches de la Rivière St. François; mais une ligne de communication plus centrale et beaucoup plus avantageuse passant de ce township au township de Demers, et de là dans une direction nord-est, coupant le territoire si bien connu sous le nom de "Fond d'Ormes," baigné avec la Rivière-Rimouski jusqu'à sa jonction avec le chemin Kempt, actuellement exploré par J. B. Lepage, écr., ouvrirait un champ beaucoup plus vaste à la colonisation à l'embouchure des rivières Ristigouche et St. Jean. Cette étendue de terre forme un immense plateau borné au nord par les rivières Métis et Rimouski; les hauteurs sont couvertes de bois franc.

La ligne actuelle du chemin Taché continuerait toujours d'être utile à l'établissement des terres qui la bordent, sans compter l'avantage de sa proximité du St. Laurent.

Description que donne M. l'arpenteur provincial Doucet des terres dont il est question ci-haut :—

"Les terres, le long de ce chemin, sont généralement bonnes, bien que rocheuses par endroits, mais il s'y trouve des places où il n'y a pas de roches. Peu de terres ont été achetées ici, mais à partir de la rivière de la Petite-Fourche, elles sont presque toutes vendues; ces dernières sont aussi d'une bien meilleure qualité."

TOWNSHIP DE MANN

Les terres divisées en lots de ferme dans ce township, dans le comté de Bonaventure, comme le fait voir le rapport de 1861, sont situées en arrière du rang de la Pointe-au-Chêne et des terres vendues sur la Rivière du Loup, et à l'est du territoire réservé pour les sauvages Miamaes de Ristigouche. Elles sont bornées à l'est par la seigneurie de Shoobred et le township de Nouvelle, et au nord par le reste du township.

L'excellente qualité du sol dans ce township, ses bois magnifiques, et la belle apparence des terres, ne sauraient manquer d'attirer les émigrants, surtout les Acadiens de la Nouvelle Ecosse et de l'Isle du Prince Edouard.